RÈGLEMENT (CEE) N° 2160/70 DE LA COMMISSION

du 27 octobre 1970

modifiant le règlement (CEE) n° 1579/70 établissant des conditions particulières pour l'exportation de certains fromages vers l'Espagne

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement (CEE) n° 804/68 du Conseil, du 27 juin 1968, portant organisation commune des marchés dans le secteur du lait et des produits laitiers (1), modifié en dernier lieu par le règlement (CEE) n° 1253/70 (2), et notamment son article 28,

considérant que le règlement (CEE) n° 1579/70 de la Commission, du 4 août 1970, établissant des conditions particulières pour l'exportation de certains fromages vers l'Espagne (3), modifié par le règlement (CEE) n° 1786/70 (4), prévoit la délivrance d'un titre particulier pour l'octroi de la restitution à l'exportation de certains fromages vers l'Espagne ;

considérant que, eu égard aux particularités du régime d'exportation des produits en cause, l'article 6 *bis* de ce règlement prévoit que les États membres informent immédiatement la Commission lorsqu'une demande de délivrance d'un titre particulier pour les fromages Edam, Gouda et similaires a été présentée à l'organisme émetteur ;

considérant qu'il est possible de renoncer à cette information après l'entrée en vigueur, le 1er octobre 1970, de l'accord signé le 29 juin 1970 entre la Communauté économique européenne et l'Espagne (5) ;

considérant que les mesures prévues au présent règlement sont conformes à l'avis du Comité de gestion du lait et des produits laitiers,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :

Article premier

L'article 6 *bis* du règlement (CEE) n° 1579/70 est supprimé.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes.*

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 27 octobre 1970.

Par la Commission

Le président

Franco M. MALFATTI

(1) JO n° L 148 du 28. 6. 1968, p. 13.
(2) JO n° L 143 du 1. 7. 1970, p. 1.
(3) JO n° L 172 du 5. 8. 1970, p. 26.
(4) JO n° L 195 du 2. 9. 1970, p. 9.
(5) JO n° L 182 du 16. 8. 1970, p. 2.